

Département de l'économie publique.

*Etablissement d'industrie laitière et de bactériologie
au Liebefeld-Berne.*

Assistants de I^e classe : MM. le Dr Walter Staub, de Berne,
et le Dr Otto Morgenthaler, d'Ursenbach, tous deux assis-
tants de II^e classe à cet établissement.

PUBLICATIONS

DES

DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

Les ordonnances des communes de Heimberg et de Münchenbuchsee (Berne), ainsi que celle du canton de Genève concernant la protection des locataires sont approuvées.

Berne, le 6 septembre 1918.

Département suisse de justice et police.

Admission de systèmes de compteurs d'électricité à la vérification et au poinçonnage officiels.

En vertu de l'art. 25 de la loi fédérale du 24 juin 1909 sur les poids et mesures, et conformément à l'art. 16 de l'ordonnance, du 9 décembre 1916, sur la vérification et le poinçonnage officiels des compteurs d'électricité, la commission fédérale des poids et mesures a admis à la vérification et au poinçonnage officiels les systèmes de compteurs d'électricité suivants, en leur attribuant le signe de système mentionné :

Fabricant: *Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz, Paris.*

- Ⓢ Ampère-heure-mètre à principe électro-magnétique pour courant continu; Type O'K Modèle R.
- Ⓢ Compteur à induction pour courant monophasé; Type A.C.T. 4.

Feuille fédérale suisse, 70^m année. Vol. IV.

Fabricant: *Siemens-Schuckert-Werke G. m. b. H. à Nürnberg.*

Ⓢ Ampère-heure-mètre à principe électro-magnétique pour courant continu; Forme A 3.

Fabricant: *Fabrique de Machines Oerlikon à Oerlikon.*

Ⓢ Transformateur de tension, Type M O resp. M L 101, 103, 105.

Berne, le 29 août 1918. (2.).

Le président
de la commission fédérale des poids et mesures,
Cd. Zschokke.

Statistique du Commerce suisse.

Le public est informé que les conditions d'abonnement pour les publications de la statistique du commerce seront les suivantes dès le 1^{er} janvier 1919:

- 1^o Cahiers trimestriels (contenant l'importation et l'exportation des principaux articles) par an fr. 4.—
(on ne vend pas de cahiers trimestriels isolés).
- 2^o Volume annuel (statistique du commerce de la Suisse avec l'étranger) avec rapport explicatif fr. 10.—
- 3^o Le rapport explicatif seul. fr. 2.—

Les prix ci-dessus comprennent le port par la poste pour toute la Suisse, mais non la taxe pour le remboursement.

S'adresser pour les abonnements à la *section de la statistique du commerce* de la direction générale des douanes suisses (compte de chèques III/704).

Berne, le 7 septembre 1918. [1.]

Direction générale des douanes.

Exportation d'énergie électrique à l'étranger.

La *Compagnie vaudoise des lacs de Joux et de l'Orbe* à Lausanne et la *Société romande d'électricité* à Territet, ayant exporté de l'énergie électrique en France déjà avant l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral concernant la dérivation, à l'étranger, de forces hydrauliques suisses du 31 mars 1906, se proposent de continuer cette exportation et conformément à l'article 25 de l'ordonnance fédérale, concernant l'exportation d'énergie électrique à l'étranger du 1^{er} mai 1918, elles demandent l'autorisation d'exporter de l'énergie électrique, comme indiqué ci-dessous:

I.

La Compagnie vaudoise des lacs de Joux et de l'Orbe:

- a) 185 kW max. à la société Gessienne à Gex pour une nouvelle période de 15 ans (jusqu'au 31 décembre 1933);
- b) 250 kW max. à la société électrique de Morteau pour une nouvelle période de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 1928).

II.

La Société romande d'électricité:

20 kW max. à la commune de St. Gingolph pour une nouvelle période de 15 ans (jusqu'au 31 décembre 1933).

Conformément à l'ordonnance fédérale susmentionnée du 1^{er} mai 1918, ces deux demandes d'exportation d'énergie électrique sont, par la présente, portées à la connaissance des intéressés avec invitation d'annoncer, le cas échéant, jusqu'au 15 septembre 1918, au service fédéral des eaux, toute demande d'utilisation en Suisse de ce courant.

Berne, le 27 août 1918. (2.)

Service des eaux
du département suisse de l'intérieur.

PUBLICATIONS DES DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.09.1918
Date	
Data	
Seite	445-447
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 762

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.